

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2021

POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CERTIFICATION DE CYBERSÉCURITÉ DES
PLATEFORMES NUMÉRIQUES DESTINÉE AU GRAND PUBLIC - (N° 4700)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 10

présenté par
M. Naegelen et M. Latombe

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« la certification prévue »

les mots :

« l'audit prévu ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« , ses »

les mots :

« et ses ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de mise en cohérence rédactionnelle